

Hydraulique

La bascule vers un régime d'autorisation se précise

Un nouvel accord de principe vient d'être obtenu par la France auprès de Bruxelles. Celui-ci prévoit le passage du régime de concession à un régime d'autorisation.

Depuis plus de 10 ans, notre pays refuse de mettre en concurrence les concessions hydroélectriques échues. Cette situation a entraîné des précontentieux à répétition et, surtout, l'impossibilité pour EDF d'investir massivement dans ses barrages, alors même que nous avons un besoin urgent de retrouver de la flexibilité.

Si l'on peut se satisfaire, a minima, de la sortie de ce statu quo – avec la possibilité de maintenir les exploitants en place – nous déplorons déjà les contreparties qui se dessinent. EDF devra en effet mettre à disposition 6 GW de capacités hydroélectriques à des tiers. Une nouvelle forme de concurrence s'installe donc, sous l'œil du même régulateur qui a défendu pendant des années le système de l'ARENH sur le nucléaire.

Des mises aux enchères de l'énergie hydraulique auront lieu. Nul doute que les concurrents d'EDF chercheront à en tirer un maximum de profits, avec la bienveillance probable de la Commission européenne.

Une nouvelle loi, portée par les députés BATTISTEL et BOLO, sera prochainement déposée pour permettre cette mise en œuvre.

Notre première source d'électricité renouvelable va ainsi entrer de plain-pied dans l'ère de la concurrence. À ce jour, rien ne permet d'affirmer que la Commission européenne retirera ses deux plaintes contre la France sur ce dossier.

FO continue de revendiquer :

- **Des garanties pour relancer les investissements, notamment dans les STEP ;**
- **Le maintien et la protection du patrimoine hydraulique ;**
- **Le retour aux embauches et la fin des externalisations ;**
- **La garantie du Statut pour tous les personnels, y compris pour les agents des filiales comme Hydrostadium.**